

deux ans,—à moins que les choses aient changé.

L'hon. M. REID: L'on a dépensé bien peu pour le personnel et l'organisation, l'an dernier, mais le commissaire me dit que très probablement l'on aura \$2,500,000 à payer cette année. Cependant, les provinces peuvent pousser leurs travaux davantage et alors il nous faudra payer notre part de la dépense.

M. CANNON: Comment cette somme de \$2,500,000 sera-t-elle répartie entre les provinces?

L'hon. M. REID: Je n'ai pas cette information en détail, mais les paiements se feront conformément à la loi.

M. CANNON: Les provinces ont-elles fait des demandes pressantes à ce sujet?

L'hon. M. REID: Chaque province demande ce qui lui revient, cela n'est pas douteux. Toutes les provinces font des travaux qui absorberont jusqu'à la dernière piastre de l'octroi autorisé par cette loi.

M. CANNON: Apparemment, non. D'après les chiffres donnés par le ministre, un peu moins d'un demi-million a été dépensé jusqu'à date. La dépense de cette année, dit le ministre, est estimée à \$2,500,000. Cela fait un total de \$3,000,000. Les demandes des provinces ne peuvent donc pas être bien pressantes si la dépense est si peu considérable, en comparaison des \$20,000,000 qui sont à leur disposition.

L'hon. M. REID: Je puis dire à l'honorable député que la première année suivant l'adoption de la loi, les provinces ont été obligées de préparer leurs plans et de choisir leurs routes. L'on n'a donc pas beaucoup dépensé cette année-là. Actuellement, les travaux sont poussés activement et il n'y a pas le moindre doute que toutes les provinces vont absorber tout ce à quoi elles ont droit durant les cinq années pendant lesquelles la loi s'appliquera.

M. CANNON: Le ministre ne croit-il pas que le Gouvernement devrait mettre fin complètement à cette politique?

L'hon. M. REID: L'honorable député sait sans doute que ces marchés sont la conséquence de la politique adoptée par le Parlement. A la suite de ces conventions, des travaux ont été entrepris qui absorberont tout l'argent voté à cette fin et il serait absolument impossible maintenant de réduire ces octrois.

M. CANNON: Le ministre veut-il dire qu'une convention a été signée entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces?

L'hon. M. REID: Oui.

M. CANNON: Le ministre voudra-t-il donner la date de la signature de la convention avec la province de Québec?

L'hon. M. REID: Nous signons une convention pour chaque route.

M. CANNON: Pour chaque route?

L'hon. M. REID: Chaque province a un plan des différentes routes qu'elle projette d'améliorer, et à mesure qu'elle est prête à entreprendre l'une, elle soumet son projet au département, et s'il est approuvé, une convention comprenant l'estimation du coût des travaux sur cette route est signée, et de cette estimation, nous payons 40 p. 100.

M. CANNON: Je comprends cela, mais je sais que le gouvernement provincial de Québec a refusé d'abord d'accepter la condition imposée par le gouvernement fédéral. Je ne sais pas si plus tard on a conclu une convention, mais dans l'affirmative, je voudrais savoir quand, quelle en est la nature et quelles sont les nouvelles conditions adoptées.

L'hon. M. REID: Nous avons signé plusieurs conventions avec la province de Québec et autant que je le sache il n'y a aucune difficulté entre les deux gouvernements pour le moment.

M. CANNON: Quand a-t-on signé ces conventions?

L'hon. M. REID: On a signé des conventions de temps à autre l'an dernier.

M. FORTIER: Le ministre a-t-il une liste des projets de construction de routes dans la province de Québec par le gouvernement provincial au gouvernement fédéral?

L'hon. M. REID: J'ai ici un plan déposé par le gouvernement provincial indiquant le tracé de différentes routes projetées et les conventions que nous avons signées à ce sujet. Par exemple, il indique les projets suivants:

No.	Nom de la route	Milles
1a.	Montréal-Sherbrooke	85.25
2.	Montréal-Québec	
3.	Lévis-Saint-Lambert	177.
4.	Caughnawaga-Malone	45.38
5.	Beauce Junction-Sherbrooke	95.58
9.	Montréal-Rouses-Point	39.47
10.	Lévis-Sherbrooke	128.18
11.	Montréal-Mont-Laurier	140.04
12.	Saint-Hyacinthe-Chambly	14.72
15.	Victoriaville-Sainte-Angèle	35.